DÉROGATION MINEURE
AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 4 rue Industrielle, lot no. 6 030 883:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la largeur de l'entrée industrielle à 27,54 mètres, ce qui est supérieur à la norme réglementaire, qui prévoit une largeur maximale de 15 mètres pour une entrée industrielle, selon l'article 11.8.2 du Règlement de zonage no. 187-2008.

Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 10 août 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 9 juillet 2026

(Signé) _____
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière